

## FUSIONS, SCISSIONS ET APPORTS PARTIELS D'ACTIFS DANS LES COOPERATIVES AGRICOLES

La formation est conçue et animée par des commissaires aux comptes spécialistes de la coopération agricole, administrateurs d'UNAGRI et membres de la commission de la coopération agricole de la CNCC.

### Objectifs

Être capable de comprendre les particularités des opérations de restructurations entre coopératives agricoles ou unions et maîtriser la mission du commissaire aux comptes.

### Questions traitées

- Les textes applicables,
- Les étapes clés du processus : retro planning des opérations, le projet de traité de fusion, ...
- Interventions externes (réviseur, commissaire aux Comptes...),
- Le contrôle de l'Autorité de la concurrence,
- Les assemblées,
- Les points d'attention relatifs aux opérations de fusion et assimilées : valeurs d'apport, dates d'effet, parité d'échange, engagement des associés coopérateurs,
- L'intervention du commissaire aux comptes : lettre de mission, prise de connaissance générale, contrôles, documentation des travaux, le rapport d'information,
- Les formalités post fusion,
- Les points d'attention post fusion (Système d'information, statuts sociaux).

### Prérequis

N/A

### Publics concernés

- Les commissaires aux comptes et leurs collaborateurs
- Toutes personnes impliquées dans le monde de la coopération agricole

Durée : 1 jour

### Dates

- **2 décembre 2026**
- Sur demande

### Lieu

CNCC : 200-216 rue Raymond Losserand 75014 Paris

### Coût

Tarif non adhérent : 850 € HT  
Tarif adhérent UNAGRI : 800 € HT

### Personnes en situation de handicap

Pour toute question relative à l'accessibilité merci de nous contacter.

### Bénéfices participants

Améliorer l'efficacité de l'intervention du commissaire aux comptes dans le cadre des opérations de restructuration entre coopératives agricoles et/ou unions en disposant de connaissances adaptées.

### Moyens pédagogiques

Présentation accompagnée d'un support power point, des annexes documentaires et des cas pratiques, en partie sous format dématérialisé sur une clé USB.

A l'issue de la formation, l'acquisition des connaissances sera évaluée, en présence du formateur, à partir d'un questionnaire à choix unique. **Les connaissances sont considérées comme acquises dès 7 bonnes réponses sur 11.**

UNAGRI apporte le plus grand soin à l'élaboration et à la mise en œuvre des séminaires de formation proposés :

- Les méthodes pédagogiques assurent aux participants une véritable progression des savoirs & savoir-faire ;
- Les formateurs sont des professionnels, reconnus pour leur maîtrise technique, exerçant personnellement des missions de commissariat aux comptes auprès de coopératives agricoles et d'unions de coopératives agricoles, ce qui leur permet une approche très pratique des sujets traités ;
- La constitution des groupes, volontairement limités, fait l'objet d'un soin tout particulier afin de favoriser les échanges ;
- Les séminaires se déroulent dans des salles de formation adaptées, disposant du matériel pédagogique nécessaire ;
- Des questionnaires d'appréciation de la qualité de la formation sont remis aux participants à l'issue du séminaire. Ils font l'objet d'une analyse attentive qui permet à UNAGRI d'améliorer la qualité des formations dispensées.